

Colloque

« Bénévole, acteur d'une éducation partagée ? »

Vendredi 10 octobre 2014

DOSSIER
participant



PROGRAMME

9h

Accueil des participants

9h45

Ouverture du colloque

Mot d'accueil de Michèle Bauby-Malzac, Présidente de Lire et faire lire

10h

Introduction par Martine Burgos, Sociologue de la littérature et de la lecture, CRAL - EHESS

10h20-11h45

Parole d'experts :

- **Roger Sue**, Sociologue et Professeur à l'Université Descartes-Paris 5
 - **Dan Ferrand-Beckmann**, Sociologue et Professeure à l'Université - Paris 8
 - **Jean Roucou**, Président de PRISME (Promotion des Initiatives Sociales en Milieux Educatifs)
 - **Arnold Bac**, Spécialiste des politiques éducatives territoriales, membre du Comité national éducation de la Ligue de l'enseignement
- Echange avec **Martine Burgos** et la salle

12h

Déjeuner

14h-16h

Expériences d'éducation partagée :

Avec les communes

Echanges avec :

- **Sylvie Douet et Christophe Gabillard**, Coordinateurs Lire et faire lire dans le Maine et Loire
- **Anne-Marie Colin et Myriam Beauchamp**, Coordinatrices Lire et faire lire en Haute-Garonne

Avec les familles

- **Claire Métreau**, Coordinatrice Lire et faire lire dans la Marne
- **Huguette Schoenahl**, Administratrice de l'association Le Furet et bénévole Lire et faire lire dans le Haut-Rhin

16h-16h30

Grand témoin

Marie-Aude Murail, Écrivain

Le temps n'est plus (mais fut-il jamais qu'une image d'Epinal) où, orchestrée et contrôlée par l'état et ses appareils, l'homologie des systèmes éducatifs et de formation exprimait une congruité de valeurs qui, de la famille à l'école, puis à l'entreprise, alimentaient la représentation d'un corps social prétendument solidaire : respect de l'autorité, hiérarchie des rôles, reproduction des places, promotion des individus au mérite. Ainsi pouvait s'accomplir une harmonieuse transmission des codes et l'inscription des ambitions de chaque enfant, selon ses capacités et son milieu d'origine, dans le champ des possibles raisonnables – raisonnables du point de vue de la société globale, s'entend, qui visait, d'abord, à perdurer dans son être (infaillible).

L'enfant, dans la société occidentale d'aujourd'hui, vit et se forme au gré de sa participation à des groupes qui bien souvent s'ignorent, entretiennent peu de rapports, quand ils ne renvoient pas à des systèmes de références difficilement compatibles. L'enfant expérimente des lieux qui n'ont ni même origine, ni même histoire, qui répondent à des logiques parfois contradictoires et dont aucune, confrontée à la marchandisation généralisée, ne semble capable de déployer ses valeurs en idéologie dominante, susceptible d'unifier le monde dans lequel nous vivons, ensemble et pourtant, trop souvent, séparés. Cet enfant, produit de notre société, est, comme jamais, sollicité, travaillé par de multiples influences et cette multiplicité de possibles risque de transformer la capacité de bricolage de soi, capacité qui peut être inventive et joyeuse lorsqu'existent des balises, des orientations claires et un effort de mise en cohérence de la part de ceux qui sont en responsabilité éducative, en périlleux exercice de survie.

Les acteurs d'une éducation « partagée », non pas au sens d'une reconnaissance passive des clivages mais, au contraire, d'action concertée, pensée à partir d'un projet commun, ne peuvent éviter de se penser, et de penser leur action, en terme de passage, médiation, ouverture. Les bénévoles de Lire et Faire Lire pour des raisons qui seront déclinées au cours de cette matinée occupent probablement une place privilégiée pour présenter des propositions qui font avancer les pratiques et les réflexions dans cette direction. Comment faire société sans régresser vers l'uniformisation autoritaire et répressive ? Comment faire lien et nous efforcer de déjouer les pièges de la domination institutionnelle ou communautaire ? Des notions, telles que « bienveillance », « accueil », « compréhension », « attention à » se retrouvent de plus en plus fréquemment sous la plume de philosophes, de sociologues, d'anthropologues – Edgar Morin, François Dubet pour ne citer que les auteurs d'ouvrages récents. Ces notions participent de la même aspiration à un autre mode de relations humaines, par laquelle nous conserverons la richesse d'un monde divers sans renoncer pour autant à la quête partagée d'un sens collectif à notre action individuelle ou de petit groupe.

Les bénévoles de Lire et Faire Lire, par leur engagement en faveur d'une pratique culturelle qui est devenue l'emblème d'un humanisme militant, par leur désir de surmonter les clivages entre générations, entre milieux, en s'adressant à l'enfant, sujet en formation, et, à travers et par lui, aux autres acteurs de l'action éducative, me paraissent au cœur de ce questionnement fondamental : examiner la complémentarité des acteurs éducatifs, interroger la logique propre aux lieux où les enfants apprennent à vivre ensemble, discuter avec les instances territoriales, les institutions nationales, là où s'élaborent des politiques qui favorisent des initiatives citoyennes

Martine Burgos

Sociologue de la littérature et de la lecture



Ce colloque est labellisé dans le cadre des 1eres Journées nationales d'action contre l'illettrisme.

Sommaire

- Présentation des intervenants experts et du Grand témoin :
 - Martine Burgos
 - Dan Ferrand-Beckmann
 - Roger Sue
 - Arnold Bac
 - Jean Roucou
 - Marie-Aude Murail

- Articles
 - L'Ecole entre éducation et territoires d'Arnold Bac, in Les cahiers d'Education et Devenir, février 2014

 - « Education partagée et refondation de l'école », synthèse du Forum du 4 juin 2014 à Tours co-organisé par la fédération d'Indre-et-Loire de la Ligue de l'enseignement

 - Extrait de « Le point sur les rythmes éducatifs » réalisé par la Caisse Nationale d'Actions Familiales (CNAF)

 - Guide pratique des activités périscolaires de qualité réalisé par le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et la CNAF



Martine Burgos

Sociologue de la littérature et de la lecture
Membre du CRAL (Centre de Recherche sur les Arts et le Langage) à l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales).

Dans le prolongement des enquêtes qu'elle a menées sur la réception des œuvres littéraires, elle a travaillé sur la question des sociabilités du livre et de la lecture et, ces dernières années, sur la réémergence publique (et spectaculaire) des pratiques d'oralisation des textes écrits.

Publications (bibliographie sélective)

- *Les publics des lectures à voix haute, un désir de communauté*, Agence Régionale pour le livre en Auvergne, 1999, 76 p.
- « Lectures sur table : un comité de lecteurs dans une bibliothèque jeunesse », *Lecture-Jeune*, n°92, décembre 1999, pp.30-36.
- « Panorama des questions soulevées », « Tentative de synthèse » in *Lire et dire*, Actes des premières rencontres, Agence Régionale pour le livre en Auvergne, 1999, pp.15-30, pp. 141-144.
- « De la légitimité à la prise de risque, propositions pour de futures rencontres », *Lire et dire*, Actes des 2° rencontres, Agence Régionale pour le livre en Auvergne, 2001, pp.127-134.
- *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, avec M-C. Bordeaux, Ch. Guinchard, l'aube, 2005, 207 p.
- "Section jeunesse : une profusion de médiateurs" in *Enfants et littérature : encore beaucoup à dire !*, Actes du colloque du Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, Centre de promotion du livre de jeunesse-93, 2005, pp.129-138.
- *La lecture à voix haute : ancienne pratique ou nouvelle mode ?* Journées d'études des 14-15 septembre 2006, organisées par la médiathèque de Roubaix en partenariat avec le centre MediaLille (université de Lille III) consultables sur le site : www.mediathequederoubaix.fr/.../Actes_lecture_voix_haute_roubaix.pdf
- « Clés de la lecture », *Projet*, n°31, novembre 2007, pp.12-19.
- « La pluralité interprétative, un idéal de sociabilité littéraire », in André Petitat (éd), *La pluralité interprétative, Aspects théoriques et empiriques*, L'Harmattan, 2010, pp.79-100.
- « La lecture à voix haute : un rituel de partage » in Christophe Evans (éd.), *Lectures et lecteurs à l'heure d'Internet*, Editions du Cercle de la Libraire, 2011, pp.181-192.
- « Lecture à voix haute, lecture partagée », *Lecture Jeune, Oralité(s). Adolescents et médiations*, n°141, mars 2012.
- « La lecture à voix haute, un lieu de résistance », Dossier *Livre et lecture en mutation*, *Lectures* 179-180, janvier-avril 2013, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pp.89-94.

Dan Ferrand-Bechmann



Sociologue

Professeure émérite à l'Université de Paris 8.

Professeure des Universités, Université de Paris 8 de 1991 à 2010.

Assistante, maître assistante et maître de conférences à l'Université

Pierre Mendès France de Grenoble de 1971 à 1991.

1985-1986 Chargée de mission sur le bénévolat, secrétariat d'état à l'économie sociale.

1986-1988 Responsable des études sur la pauvreté au SESI, Ministère des affaires sociales.

1988-1989 Chargée de mission auprès de Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire.

Vice présidente en 2005, puis Présidente de l'association française de sociologie, de septembre 2006 à avril 2009

Formation et Titres

Doctorat de 3^{ème} cycle en sociologie 1974 Paris X Nanterre: « l'Anti-Ville, les Résidences Secondaires »

Docteur d'Etat es Lettres option sociologie Institut d'Etudes Politiques Paris. 1991: « Le Phénomène Bénévole »

- Participation et coordination de projets, évaluations et expertises pour les programmes éducatifs en Europe et sur le service volontaire européen et pour des organismes de recherches .
- Recherches et formations dans les DOM-TOM (Réunion et Polynésie française)
- Recherches sur les politiques urbaines et sociales, la pauvreté, l'intégration et le racisme, le bénévolat dans divers secteurs et divers pays, l'engagement et la formation et sur les associations comme instance éducative et les savoirs acquis dans les parcours bénévoles, le rôle des associations et des bénévoles dans le monde de la santé.
- Nombreuses missions, séminaires et conférences à l'étranger.

Secrétaire générale des recherches au CESOL (Centre d'Etudes des Solidarités Sociales).

Ouvrages principaux

1992 *Bénévolat et Solidarité* , Syros , la Découverte Paris,

2000 *Le Métier de Bénévole*. Anthropos, Economica, Paris

2002 *Mythes et Légendes à Tahiti* », *Revue Raison Présente*.

2004 *Les bénévoles et leurs associations, autres réalités, autre sociologie* (ss dir) Paris L'Harmattan

2006 *L'engagement bénévole des étudiants, le Pouvoir d'Agir* L'Harmattan (ss dir)

2006 *Pratiques de l'Engagement au féminin* in *Mixité, Parité, Genre dans les métiers de l'animation* L'Harmattan JC Gillet et Yves Raibaud

2008 *Tribulations d'une sociologue* , L'Harmattan, Paris

2010 avec Abou Ndiaye *Violence et société regard Sociologique*, ouvrage collectif , Desclée De Brouwer, Paris (ss dir)

2011 *Les bénévoles face au cancer*, Desclée De Brouwer Paris

2014 *Les associations dans le domaine de la santé avec Yves Raibaud à L'Harmattan* (sous dir)

2014 *Le bénévolat, au bénévole inconnu !* Dalloz Paris

Roger Sue

Né le 13 juin 1951 à Paris,

Il est diplômé d'études supérieures de philosophie, de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'Institut Français de Presse, Docteur d'État en Sciences Politiques et habilité à diriger des recherches en Sciences Sociales.



Il a été successivement Directeur du cabinet du député-maire d'une grande ville, Directeur des études sociologiques à la SOFRES, Directeur-adjoint du Service de l'Information du Ministère de l'Urbanisme et du Logement, puis chargé de mission au Commissariat Général au Plan. Il est ensuite nommé Maître de Conférences à l'Université de Paris 5-Sorbonne avant d'être élu Professeur à l'UFR des sciences de l'homme de l'Université de Caen.

Il est aujourd'hui Professeur à la faculté des sciences humaines et sociales de la Sorbonne, Université Paris Descartes-Sorbonne et chercheur au Cerlis-CNRS.

Principales publications :

Sommes-nous vraiment prêts à changer ? Le social au cœur de l'économie, Les Liens qui Libèrent, 2011.

De Gauche ? (dir. avec A. Caillé), Fayard, 2009.

Gouverner par la peur, Fayard, 2007.

Quelle Démocratie voulons-nous ? (en collaboration), La Découverte, 2006.

La Société contre elle-même, Fayard, 2005.

Autres temps, autre école, Retz, 2005.

La Société civile face au pouvoir, Presses de Sciences Po, 2003.

Renouer le lien social. Liberté, égalité, association, Odile Jacob, 2001.

La Richesse des hommes. Vers l'économie quaternaire, Odile Jacob, 1997.

Vers une économie plurielle, Syros, 1997.

Temps et Ordre social, P.U.F., 1994.

Le Loisir, P.U.F., 1993.

Vivre en l'an 2000, Albin Michel, 1985.

Vers une société du temps libre, P.U.F., 1982.

Arnold Bac

Instituteur spécialisé en Seine-Saint-Denis, responsable syndical, puis chef de la mission "Aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune" au ministère de la jeunesse et des sports et ensuite chargé de mission sur l'éducation à la Délégation interministérielle à la ville, il sera, jusqu'à sa retraite en 2007, responsable du service Education à la Ligue de l'enseignement et membre du Conseil supérieur de l'éducation jusqu'en 2008.

Egalement élu local, il est notamment membre du Comité national éducation de la Ligue de l'enseignement.



Spécialiste des politiques éducatives territoriales, il a été co-auteur de l'ouvrage *Ecole, Université : pour que la République tienne ses promesses...la Ligue de l'enseignement propose* (L'Harmattan, mai 2007) et a coordonné le no 21 de février 2014 des Cahiers et Devenir intitulé "Ecole et territoires" (www.educationetdevenir.fr).

Jean Roucou



Inspecteur de l'Education nationale, retraité ayant auparavant été enseignant dans les Yvelines puis délégué départemental des Francas.

Ses préoccupations éducatrices l'ont conduit à des postes de chargé de mission au sein de plusieurs administrations centrales dans des fonctions de construction de programmes, de supports d'animation, d'organisation de colloques nationaux interministériels, de participations à divers groupes de travail basés sur la volonté de produire de l'action collective (du CEL, au CLAS et à la "réussite éducative" en passant par Ecole ouverte...)

Aujourd'hui président de l'association PRISME (promotion des initiatives sociales en milieux éducatifs) fondée par des membres du cabinet d'Alain Savary. La lettre mensuelle et le site "centre de ressources" www.prisme-asso.org constituent des vecteurs de savoirs coproduits et partageables aux plans des territoires en réunissant des personnes physiques membres d'associations, de collectivités locales, d'administrations... La collaboration aujourd'hui avec le réseau FG PEP permet de partager les convictions pour "travailler ensemble" à rendre effective la notion d'éducation inclusive et partagée.

Contribuer à faire émerger des projets éducatifs locaux en coproduction entre les collectivités et les associations notamment a été sa préoccupation constante. Jean Roucou avec Albert Derrien et Jean-Pierre Muret a rédigé *L'école et la commune* (Pro Edi, 1993).

Marie-Aude Murail

Née dans une famille d'artistes, son père est poète, sa mère journaliste, Tristan, son frère aîné compositeur, son autre frère Lorris et sa sœur Elvire (qui signe Moka) écrivains.

Marie-Aude Murail écrit depuis toujours. Elle publie depuis vingt cinq ans. Elle a plus de quatre-vingt dix titres à son actif. Des contes, des feuilletons, des nouvelles, des essais, des récits. Et des romans d'amour, d'aventures, policiers, fantastiques... Même une méthode de lecture, *Bulle !*

Ses livres ont reçu des dizaines de prix, sont étudiés en classe et empruntés dans toutes les bibliothèques. Elle est allée partout, dans les zones d'éducation prioritaires, les campagnes et les villes, les déserts et les îles, en France et ailleurs... Elle a rencontré beaucoup d'enfants et d'adolescents.



Marie-Aude Murail n'a cessé de réfléchir, depuis sa thèse de lettres, sur sa pratique d'écrivain jeunesse et d'écrire à ce sujet des articles, des conférences et même des livres. Elle en a publié un premier en 1993, dans lequel elle faisait le bilan de ses rencontres avec son public et, dix ans plus tard, un second qui est davantage consacré aux convictions qui l'ont fait, comme elle l'écrivait déjà en conclusion de sa thèse, « demeurer en enfance ». De cette position arrêtée à 25 ans, elle n'a cessé pourtant d'élargir son audience, ses lecteurs lui restant fidèles bien après le temps de l'enfance et de l'adolescence. En 2010, pour répondre à la question que ses lecteurs lui posent si souvent : « d'où vous viennent vos idées ? », elle a annexé son "journal de création" au *Tueur à la cravate*, journal tenu pendant les six mois qui ont précédé l'écriture du roman.

Références de quelques titres :

- Le Hollandais sans peine, ill. Michel Gay. Paris, L'École des loisirs, 1989
- Le Chien des Mers, Le chien des mers, ill. Yvan Pommaux, Paris, L'École des loisirs, 1988
- Oh, boy !, Paris, L'École des loisirs, 2000
- Le tueur à la cravate, Paris, L'École des loisirs, 2010
- Simple, Paris, L'École des loisirs, 2004
- Papa et maman sont dans un bateau, L'École des loisirs, 2009
- 3000 façons de dire je t'aime, L'École des loisirs, 2013
- Golem, Elvire, Lorris et Marie-Aude Murail, Paris, Pocket Jeunesse, 2002
- Vive la République, Paris, Pocket Jeunesse, 2005
- L'Espionne, série publiée dans J'aime Lire chez Bayard.
- Continue la lecture, on n'aime pas la récré, Calmann-Lévy, Paris, 1993
- Auteur jeunesse - Comment le suis-je devenue, pourquoi le suis-je restée, Editions du Sorbier, 2003
- Comment naît un roman (ou pas) in Le tueur à la cravate, L'École des loisirs, 2010

L'ECOLE ENTRE EDUCATION ET TERRITOIRES

Arnold BAC, Membre du conseil d'administration d'Education & Devenir et du Comité national éducation de la Ligue de l'enseignement

Permettre, dans le cadre d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, l'accès de tous les jeunes aux savoirs, savoir-faire et savoir-être indispensables dans notre société de la connaissance pour une éducation et une formation tout au long de la vie qui s'inscrit dans des espaces et des temps qui sont ceux de la complexité et de la mondialisation.

Cet enjeu constitue un défi. Or, pour répondre à ce défi, deux éléments sont indispensables et sont à mettre en interaction.

D'une part, il faut que le système éducatif rétablisse des liens de confiance avec les enfants et les adolescents – tous les enfants et tous les adolescents –, avec les familles – toutes les familles.

En outre, dans notre société, où même l'obtention d'un diplôme n'est plus gage de celui d'un emploi, l'École risque de perdre toute signification pour certains jeunes. À l'heure actuelle, sauf à faire preuve d'irresponsabilité, personne ne peut ni ne doit sous-estimer ces phénomènes. Ni ignorer ce que l'ensemble des acteurs sent confusément, à savoir que le système éducatif ne peut plus perdurer sans avoir à se transformer sous peine de se couper d'une partie de la population scolaire.

Ceci appelle très clairement une révolution culturelle parce que l'École et les jeunes générations qui doivent pouvoir en bénéficier pleinement ne seront plus jamais celles du passé. Et même s'il ne peut être demandé à l'École, nous le savons, de tout assumer toute seule, elle a, pour atteindre ces objectifs, à développer l'interdisciplinarité, à actualiser ses contenus d'enseignement, ses programmes, à adapter son organisation, ses modes d'évaluation des acquis, ses rythmes, ses démarches, ses méthodes, sa relation aux jeunes et aux habitants et à reconstruire la formation de ses personnels.

D'autre part, l'École doit à prendre en compte son environnement éducatif, culturel, numérique, social, économique, qui est source d'acquisition de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être, à condition qu'il soit organisé au bénéfice de l'enfant, du jeune considéré dans sa globalité. Car c'est le même enfant, le même jeune qui s'éduque, se forme, apprend, agit à n'importe quel moment, en n'importe quel lieu, dans n'importe quelle activité. L'individu ne se morcelle pas. Il s'agit donc de mettre en relation tous ces moments et lieux par la prise en compte de toutes les temporalités, de tous les espaces.

Ainsi, l'École ne peut plus faire autrement que d'être pleinement partie prenante des territoires afin que se bâtissent alliances et fédérations de volontés et d'énergies entre les éducations formelle, non-formelle et informelle au sein d'espaces éducatifs concertés et ce, dans le cadre de projets de territoire. Cela implique d'admettre pleinement que, aux côtés des savoirs académiques, existent des savoirs culturels, des savoirs vécus, des savoirs d'action, d'expérience ou d'engagement et que, pour une bonne partie des jeunes, l'accès aux savoirs scolaires passe par la

reconnaissance de leurs savoirs « externes » à l'Ecole car cette reconnaissance peut donner sens aux savoirs scolaires. De la même manière, cela implique d'accepter pleinement le fait que tous les temps éducatifs contribuent à l'acquisition par tous d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Ces projets éducatifs de territoire ont à réunir personnels de l'éducation - de la formation initiale et continue-, enfants, jeunes, parents, familles, élus, collectivités territoriales, services de l'Etat, institutions et organismes du champ social, associations, enseignement supérieur, mondes culturel, sportif et économique et tous lieux et moments qui, à des titres et degrés divers, participent de la vie de ces projets.

Ces projets ont à intégrer ceux des établissements scolaires, redonnant ainsi un nouvel élan à l'Ecole en lui conférant, en tant que lieu d'apprentissage, de socialisation et d'éducation, un rôle irremplaçable d'accompagnement dans la structuration des informations et des connaissances, dans le plaisir de comprendre et d'interpréter le monde. Une Ecole qui, à son tour, apporte aux territoires en devenant un pôle de ressources et d'animation. C'est, à l'initiative de la Ligue de l'enseignement en lien avec l'association Education & Devenir, que la démarche de développement de « **Maisons des savoirs et de la formation tout au long de la vie** » dans le cadre des établissements scolaires a pris forme.

Ces projets éducatifs de territoire doivent permettre de combattre les inégalités sociales, culturelles, démographiques, géographiques et économiques dans un esprit qui n'est pas celui d'une illusoire égalité des chances donnée aux individus mais dans celui de l'égalité d'accès au droit à l'éducation, à la formation et à la culture pour tous, parce que « tous sont capables ».

Ces projets visent aussi à s'attaquer aux discriminations, en particulier ethniques, d'autant plus intolérables quand ce sont des jeunes scolarisés - nos jeunes, les citoyens de demain, et ceux l'étant déjà, puisque ayant 18 ans - qui en sont victimes.

Ces projets visent également à atteindre l'objectif de faire accéder le plus grand nombre aux connaissances, à la capacité d'expression, à la découverte de l'autre, par des pratiques qui donnent place à la parole, à l'acte, à la création et à la solidarité.

Ces projets visent, enfin, à enclencher des dynamiques d'estime de soi et de son territoire pour tous les habitants, avec ses conséquences en termes de revitalisation du local, de renforcement du lien social, d'ouverture au monde et de développement.

Dans la réalité, nous savons bien que l'enjeu fondamental, c'est la capacité qu'ont les acteurs de négocier entre, d'une part, leurs attentes propres, leurs intérêts particuliers légitimes - qui, tout aussi légitimement, fondent leur motivation à s'investir dans le projet éducatif territorial- et, d'autre part, et d'une certaine manière, « l'intérêt général éducatif » qui doit les conduire à se retrouver sur des valeurs communes, des objectifs communs, des méthodes de travail afin de surmonter leurs différences pour en faire une richesse où chacun est assuré d'avoir créé les conditions pour obtenir des résultats conformes à ses attentes. Mais ce n'est possible que si, au départ, on accepte la réalité suivante : l'appréhension du temps qu'ont les différents protagonistes n'est pas uniforme, il faut donc penser en termes d'articulation permanente entre court, moyen et long terme.

L'élaboration d'un projet éducatif doit donc prendre appui :

- sur un diagnostic participatif avec les habitants et avec les jeunes,
- sur la définition collective de valeurs autour du vivre-ensemble,

- sur la formalisation, également collective, d'intentions éducatives autour d'une visée qui est, je le répète, de faire accéder le plus grand nombre aux connaissances, à la capacité d'expression et à la découverte de l'autre.

Cette élaboration de projet éducatif appelle la mise en œuvre d'un certain nombre d'éléments indispensables, qu'on peut énumérer :

- conjugaison de l'expérience, de la mémoire, des identités, des acquis, des réalisations et des projets des territoires,
- acceptation des durées nécessaires pour convaincre, mobiliser, fédérer, unir et pérenniser,
- construction d'un pilotage reposant sur la mise en réseau, la mutualisation, la transversalité,
- existence d'une volonté politique qui, si elle fait défaut, rend quasiment vains tous les efforts engagés
- traitement de la demande et réponse aux besoins pour faire vivre cette volonté politique, notamment en matière de prévention et/ou de combat contre les inégalités culturelles, sociales, démographiques, géographiques et en matière de lutte contre les discriminations.

Ceci afin que chaque enfant, chaque jeune soit pris en considération dans une stratégie qui combine le collectif et l'individuel.

Cette place faite à l'enfant et au jeune est un facteur de développement local et de renforcement du lien social qui peut contribuer à cimenter solidement des territoires. Et ce, parce que cette place faite à l'enfant et au jeune est un pari pour l'avenir des territoires concernés qui intéresse la plupart de leurs habitants et qui encourage les relations intergénérationnelles. De la même manière, cette prise en compte de l'enfant et du jeune ouvre la voie à une prise en charge partagée de l'éducation par toutes les composantes d'un territoire dans le cadre de cohérence que permet un projet éducatif territorial fondé sur des diagnostics, des objectifs, des évaluations, des régulations explicites et partagés par les habitants et l'ensemble des acteurs.

Cette éducation partagée, c'est un acte citoyen, c'est un acte de confiance dans une période où la société hésite sur son avenir, n'arrive plus à communiquer avec une partie de sa jeunesse, laquelle, elle-même, échange très difficilement avec les autres jeunes et se sent victime d'injustices.



EDUCATION PARTAGÉE ET REFONDATION DE L'ÉCOLE FORUM DU 4 JUIN 2014 - IUT DE TOURS, DÉPARTEMENT CARRIÈRES SOCIALES

ÉDITO

Notre forum « Education partagée et refondation de l'école » est une étape significative d'échanges, de points de vue sur la coéducation. L'évolution législative sur le sujet en 2013 installe le principe généralisé d'activité périscolaire qui contribue à l'éducation des jeunes en France.

L'objectif a été atteint de réunir les différents acteurs (élus de collectivités, agents animateurs, enseignants) en position de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Les participants nous ont fait part de leur satisfaction de ces moments d'échanges et de rencontres. Ce fut l'occasion surtout de nouer des contacts et de renforcer des liens entre les mouvements d'éducation populaire laïques et les autres acteurs éducatifs.

Nous n'avons pas souhaité de langue de bois autour des questions éducatives. Le « conflit » et la « contradiction » n'ont pas été appréhendés comme un blocage ou une inertie. Il s'agissait de poser les difficultés, les problèmes, les expériences réussies, les pistes possibles et réalisables. Rappelons les espoirs de la Ligue et de ses partenaires :

- Instituer la coéducation comme vecteur de la refondation de l'éducation.
- Encourager toutes les formes de progrès démocratique portées par les expériences éducatives.

Rappelons également le pragmatisme dont il faut faire preuve pour nous amener à concrétiser les idées des participants à ce forum. Les expériences concrètes ont un double effet : elle renforce une dynamique positive dans le champ de l'éducation qui est parfois prudent, et elle permet au grand public de saisir au jour le jour les progrès de la démarche au bénéfice des enfants, des jeunes et des acteurs éducatifs.

Grâce au concours de partenaires éducatifs, dont nos amis des CEMEA, des FRANCAS, des cahiers pédagogiques et du GFEN, vous découvrirez dans les propos qui suivent nos idées partagées en matière d'éducation.

Des trois ateliers dont vous trouverez la synthèse, et de la conférence concluant la journée, nous pouvons extraire quelques pistes significatives :

- Faisons émerger une culture commune, un référentiel commun avec des objectifs d'apprentissage commun. Le nouveau socle commun de connaissances et de compétences peut l'être, à condition qu'il soit discuté par tous et qu'aucun acteur éducatif ne soit absent au rendez-vous.
- Faisons reconnaître les mouvements d'éducation populaire comme des partenaires privilégiés de l'accompagnement des politiques éducatives territoriales.
- Aidons à la définition précise des éléments constitutifs de l'éducation partagée et incitons chaque acteur éducatif à la rencontre de l'autre.
- Pensons la formation commune des acteurs dans les termes de la formation tout au long de la vie et de l'accompagnement des pratiques professionnelles, en se donnant comme objectif prioritaire leurs relations aux familles pour qu'à leur tour les parents se sentent reconnus comme coéducateurs.
- Donnons aux animateurs une véritable place de coéducateur. Mais cela passera inévitablement par une structuration plus compréhensible de la filière et de la branche de l'animation ainsi que par une meilleure articulation entre politique de l'emploi et politique éducative territoriale.
- Privilégions de meilleures relations entre le monde scolaire et celui de l'animation, par la reconnaissance réciproque des compétences, mais aussi en insistant pour que dans chaque établissement, un « animateur référent » participe au conseil d'école et échange sur les liens entre projets d'animation et projets d'école.

Les deux conférenciers Eric FAVEY et Jacques BERNARDIN nous ont fait partager leurs expériences et analyses. Elles nous ont redonné des perspectives et de l'ambition pour que chaque enfant puisse apprendre par plaisir.

Ce forum est la première pierre d'une construction collective. Nous remercions les intervenants, les membres de l'équipe organisatrice organisateurs pour leur contribution, Pierre Louault, Président de l'Association des Maires de France 37, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et l'IUT Département Carrières Sociales.

Concluons sur les mots d'Eric FAVEY qui nous disait ce 4 juin dernier : « Il faut que dans ce pays tous ceux qui le veulent puissent créer, donner le plaisir d'apprendre. Il faut que nous puissions dire à tous les enfants d'un même territoire qu'ils sont les bienvenus au monde, tous sans en oublier aucun ! Nous n'avons pas le droit de laisser croire à un seul enfant d'un territoire qu'il n'a pas d'avenir. »

Bernard PASCAUD, Président de la Ligue de l'enseignement, FOL 37
Matthias RIBARDIERE, Délégué Education-Jeunesse

LES ATELIERS

Quelle place pour les associations dans la construction du Projet Educatif de Territoire ?

Animé par Hélène HAGEL (FRANCAS) et Antoine SUTER (Ligue de l'enseignement)

Témoignages apportés par Christine BEFFARA (Vice-Présidente de l'association PUZZLE) et Loïc RIBEIRO (Délégué National des FRANCAS en charge de la région Centre)

Le premier atelier de ce forum était consacré à la place des associations dans la construction du Projet Educatif de Territoire. Les témoignages apportés et les échanges avec les participants, permettent d'affirmer quelques bonnes pratiques pour la réussite d'un tel projet.

Qu'est ce qu'un projet éducatif de territoire ?

Ce terme nouveau pour le grand public, est une notion qui a émergé dans les années 90 pour permettre une plus grande cohérence entre l'Ecole, les activités de loisirs, les parents, ou plus globalement, tout acteur éducatif intervenant auprès de l'enfant. Le constat du morcellement de la fonction éducative et le manque de dialogue entre acteurs pénalisent la réussite scolaire, culturelle et sociale de l'enfant et du jeune. Une organisation réglementaire puis législative avec la loi sur la refondation de l'école offre quelques bases de construction de projets sur des territoires, le plus souvent des communes ou intercommunalités. Les acteurs majeurs sont l'Etat, les collectivités et les associations. Le PEDT est la manifestation de cette évolution sociétale.

Pour nos intervenants :

Le projet éducatif de territoire doit être un objet qui permet de penser l'éducation sur l'ensemble d'un territoire, et sur différents temps éducatifs que traverse l'enfant.

Il faudrait donc penser le projet éducatif comme un « parcours » avec une direction éducative partagée mais de nombreux chemins pour la suivre.



Critères pour une démarche d'élaboration du PEDT :

Pour réussir un tel projet, il faut mettre en œuvre une démarche de concertation articulée autour de trois questions-clés :

- Quels sont les temps éducatifs dans la journée d'un enfant ?
- Quels doivent être les contenus de ces différents temps ?
- Où se déroulent-ils, dans quels espaces ?

L'éducation populaire et son action associative :

Il apparaît nécessaire de clarifier la place des associations dans ce dispositif. C'est le cas des fédérations d'éducation populaire.

Plutôt que de se positionner comme gestionnaire des activités créées dans le cadre de ce projet, il semble plus pertinent pour ces organisations de se positionner auprès des collectivités pour accompagner la mise en œuvre de politique éducative territoriale. La réforme a des incidences considérables sur la capacité à s'organiser dans les services des collectivités, à structurer des métiers d'animateur, ou à inscrire dans le long terme des politiques éducatives partagées et évaluées. La fonction d'accompagnement à ces mutations et transitions est donc primordiale.

L'outil de mise en place : le comité de pilotage

C'est un outil technique de création et maintien du dialogue entre principaux acteurs. Il doit perdurer dans le temps pour s'assurer de la mise en œuvre du projet et lui permettre de s'aménager de façon permanente.

La création d'une énième instance a été critiquée par certains participants : conseil d'école, contrats CETJS, politiques associatives... Le comité de pilotage a pour objectif de réunir l'ensemble de la communauté éducative d'un territoire et de rationaliser le nombre d'instances qui se chevauchent.

Synthèse des préconisations :

- Structurer le dialogue éducatif au moyen d'un collectif du type « comité de pilotage ».
- Partir de trois questions clés pour rassembler autour de la démarche.
- Se faire accompagner par les mouvements d'éducation populaire.

Quelle formation commune des coéducateurs ?

Animé par Julien MEUNIER (CEMEA) et Mathieu MUSELET (Ligue de l'enseignement)

Témoignages apportés par Marie-Pierre FORGUE (Déléguee éducation de la Ligue de l'enseignement de Gironde) et Dominique SEGCHETIAN (Correspondante Académique du CRAP-Cahiers pédagogiques)

Qu'est ce que la coéducation ?

Le premier constat est que la coéducation est un terme utilisé fréquemment dans les différentes instances éducatives, sans qu'un effort de définition partagée ne permette d'en vérifier la pertinence.

Selon nos témoins, les coéducateurs sont l'ensemble des personnes qui gravitent autour de l'éducation d'un enfant. Il s'agit, en premier lieu, du cercle familial, puis de l'institution de l'Education Nationale sans oublier le monde des loisirs éducatifs, avec comme représentation les animateurs des accueils de loisirs.

Coéduquer serait pour les acteurs, le fait de réfléchir à une posture éducative en direction de l'enfant dans sa globalité. On peut ainsi s'éloigner d'idées toutes faites comme : « l'éducation, c'est l'école seule ; les parents ne savent plus éduquer... ». La coéducation consiste d'abord à respecter tous les acteurs. Ensuite, il s'agit d'accompagner l'enfant dans le passage entre les différentes instances éducatives.

Aujourd'hui, la formation initiale semble insatisfaisante pour répondre à ces besoins de formation des professionnels. Il faut prendre en compte que la formation dure tout au long de la vie dans un principe de formation continue. Par exemple, les formations pour le personnel de restauration scolaire proposées par la Ligue dans le cadre du Centre National de la Fonction Publique Territoriale permettent de faire

reconnaître au plus grand nombre ce temps de pause méridienne comme un temps éducatif.

Il existe une multitude d'espaces de dialogue entre professionnels éducatifs d'un même milieu : réunion d'équipe enseignante d'une école, réunion de préparation des animateurs... Pour favoriser la rencontre et le dialogue entre les acteurs, il s'agit pour chacun « d'infiltrer » le temps de concertation de l'autre.

Difficultés repérées

Force est de constater que ce « devoir » de coéducation coûte aux professionnels. Il faut une volonté de s'investir dans une rencontre au risque de découvrir de nombreux décalages éducatifs. Cette volonté n'est pas innée. Elle n'est pas non plus instituée. Aujourd'hui, si le rôle éducatif des animateurs semble de plus en plus reconnu, l'investissement des parents dans la coéducation reste très compliqué et peu reconnu.

La formation initiale des enseignants est également remise en cause par nos intervenantes. La masterisation de cette formation a entraîné une diminution qualitative de l'apprentissage de terrain. C'est sur celui-ci que l'enseignant découvre sans en comprendre l'articulation, tous les acteurs avec qui il est souhaitable de travailler et de dialoguer.

Pourtant, selon nos témoins, cette mobilisation des parents existe, à travers par exemple les Journées de Retrait de l'école, loin de la manipulation que pourrait en faire l'extrême droite.

Synthèse des préconisations :

- Mieux intégrer les préoccupations et idées des parents dans les institutions
- La formation est un concept très large qui peut associer l'accompagnement, le dialogue. De nombreuses possibilités existent dans les réunions et temps professionnels ou bénévoles existants.

Animateur, un métier en évolution

Animé par Hélène HAGEL (FRANCAS) et Yannick CHATEL (CEMEA)

Témoignages apportés par Alex PAPIN (CEPJ à la DDCS 37) et Matthias RIBARDIERE (Délégué éducation/jeunesse de la Ligue de l'enseignement 37)

Qu'est ce qu'un animateur ?

Cet atelier visait à faire l'état de la question sur le métier. Il existe dans les représentations une opposition réelle ou supposée entre animation volontaire et animation professionnelle. En analysant l'impact de la réforme des rythmes scolaires, la question du métier d'animateur se renouvelle.

Le premier constat que l'on a pu faire est que la réforme perturbe le champ de l'animation qui se pose souvent les mêmes questions en face d'une réforme des politiques publiques : quelle reconnaissance ? Quelle légitimité ?

Difficultés observées

Aujourd'hui, quand on évoque les animateurs professionnels intervenants en activité périscolaire, il s'agit surtout de personnes en situation d'emplois précaires. Le traitement qui est actuellement fait de la réforme renforce cette idée ; on ne donne pas de temps de travail supplémentaire aux animateurs pour leur permettre, entre autres, de s'engager et de militer en construisant des projets.

Bien souvent, les témoins constatent que les collectivités ou les associations employeuses se posent la question de l'emploi seulement sur les rythmes sans penser aux autres temps d'intervention des animateurs.

Selon les témoins, il faudrait sur un même territoire, croiser politique éducative et politique de l'emploi, bassin de vie des enfants et bassin d'emploi.

Que faire ?

Pour répondre à ces premières difficultés, ainsi qu'au fait que l'animation volontaire à travers le BAFA (prérequis minimum pour encadrer les TAP) ne soit pas suffisant pour atteindre



la qualité attendue de la professionnalisation du secteur, il semble nécessaire de penser la structuration tant en terme de métiers que de diplômes. Il pourrait exister trois grands types de métiers.

Au premier lieu desquels les métiers de « face à face » pédagogique avec les enfants, où si le BAFA suffit, le CQP d'animateur périscolaire permettrait d'améliorer la qualité et de fidéliser les animateurs pour les employeurs.

Puis viennent les métiers qu'on a appelés de « direction pédagogique », qui correspondent à des personnes formées via le BPJEPS voir le DUT Carrières Sociales. Elles deviennent en capacité d'encadrer une équipe de « face à face » pédagogique et d'établir la relation avec les partenaires éducatifs : parents et enseignants dans une structure.

Enfin, nous allons voir réapparaître les animateurs-coordonnateurs de PEDT en charge de la mise en œuvre de ceux-ci sur les territoires, les niveaux DUT et Licence, DEJEPS étant des formations à valoriser pour occuper ces fonctions.

En se structurant, le monde de l'animation gagnera alors une meilleure reconnaissance et une légitimité grandissante des enseignants.

Synthèse des préconisations :

- Croiser politique éducative et politique d'emploi dans un territoire.
- Structurer les formations en trois registres de compétences et de fonctions .

Relations animateurs-enseignants

Animé par Matthias RIBARDIERE (Ligue de l'enseignement) et Julien MEUNIER (CEMEA)

Témoignages apportés par Liliane BROSSARD (ancienne Directrice d'école à Saint-Pierre-des-Corps) et Julien KERHUE, (Directeur de l'association « Bull' de mômes »)

La question soulevée :

Les deux intervenants, à travers leurs expériences respectives, ont tenté lors de cet atelier, d'identifier les leviers ou expériences qui pourraient servir à lever les freins qui rendent cette relation si difficile.

Cette difficulté de compréhension des uns et des autres est due à une méconnaissance et à une incompréhension de la culture professionnelle de l'autre. La première initiative à concrétiser serait d'instituer des espaces de rencontres entre animateurs et enseignants. Mais elle doit se réaliser dans un espace de co-construction du projet. S'il s'agissait de se rencontrer sans finalité, la rencontre serait vouée à l'échec, car désincarnée.

Expériences :

L'expérience des zones d'éducation prioritaire nous démontre que bien souvent cela est possible lorsqu'on vise l'épanouissement de l'enfant et qu'on accepte le fait qu'on peut atteindre seul cet objectif. Mais bien souvent l'appel lancé aux co-éducateurs, pour partager l'éducation, se fait dans l'action et rarement dans la construction préalable des projets. Cela amène l'ensemble des acteurs à subir les effets d'un système qu'ils n'ont pas construit.

L'élaboration d'un nouveau projet d'école peut être l'occasion de fonctionner autrement, si l'on accepte l'idée qu'il n'est pas le projet des enseignants mais bien celui des enfants et des familles qui fréquentent l'école. Fort de ce principe, il est alors normal de mobiliser toutes les ressources qui gravitent autour de l'école : la commune, les parents et les animateurs.

Conditions de la réussite :

Cet idéal ne peut être atteint que si certaines conditions sont réunies. D'abord, il faut que l'école à travers les équipes enseignantes accepte de s'ouvrir au monde de l'animation, ne serait ce qu'en fournissant aux animateurs les projets d'école, ou encore en ouvrant les conseils d'école à un représentant des animateurs.

Ensuite, il est important que soit nommé dans chaque école, un animateur « référent » en capacité d'établir le dialogue avec les enseignants. Cet animateur référent doit être formé, car comment partager un projet qui traite des acquisitions des enfants lorsqu'on ne connaît pas le socle commun de compétences, lorsque nous n'avons

pas les armes pour défendre les méthodes de l'éducation populaire comme pratiques pédagogiques ?

Enfin, la dernière condition est l'existence de temps de collaboration et de préparation entre les acteurs. Cette condition est primordiale. Elle nécessite l'engagement politique tant au niveau national que local. Comment demander aux enseignants de participer à la construction d'un projet de territoire s'ils n'ont aucun temps prévu pour rencontrer les autres acteurs ? Comment demander aux animateurs de s'investir si leurs statuts restent précaires et qu'ils ne travaillent que 4 heures par semaine ?

Synthèse des préconisations :

- Co-construire en amont de leur réalisation les projets entre animateurs et enseignants.
- Nommer des interlocuteurs dans les écoles.
- Structurer des temps de dialogues, préparation des projets.

CONFÉRENCE

Comment une autre façon d'enseigner et des activités complémentaires peuvent redonner le plaisir d'apprendre ? par Jacques BERNARDIN et Eric FAVEY.

Résumé de l'intervention de Jacques BERNARDIN, du Groupe Français pour l'Education Nouvelle

Redonner le plaisir d'apprendre voudrait dire qu'il s'est perdu. Pourtant, le désir d'apprendre est inhérent à l'espèce humaine ; l'humain a besoin d'apprendre pour se situer et se mouvoir dans le temps, agir sur le monde.

Tout petit, le jeune enfant apprend déjà avec ses sens en multipliant les expériences. Puis plus tard, lorsque l'enfant s'empare du langage, il s'empare en fait des clés explicatives jusqu'alors détenues par les adultes, ce qui déclenche chez lui la curiosité parfois épuisante pour les adultes, tellement l'enfant veut savoir...

Mais malheureusement, il arrive chez certains enfants que cette curiosité s'amenuise jusqu'à s'éteindre parfois. Cette curiosité peut être « barrée », « rabattue » ou encore « stérilisée »

Curiosité barrée par les non-dits familiaux. Ces interdits familiaux, l'enfant les interprète comme des interdits de savoir. La curiosité peut également être barrée par l'absence d'autorisations symboliques signifiées par les parents. Pour l'enfant qui ne vient pas du monde de l'Ecole, apprendre c'est dépasser ses parents, rompre avec l'histoire familiale, bouleverser les statuts, changer d'univers, échapper à la loi du groupe.

Curiosité rabattue quand l'école lui signifie que ses questions n'ont pas de place, que ce n'est pas la question, qu'il est hors-sujet par rapport au thème de travail de la classe ou radicalement hors du sujet. L'enfant n'a pas d'occasion de donner son avis lorsqu'on lui signifie « tu penses trop peu ou tu penses mal », quand prévaut le « c'est comme ça ! ». L'apprentissage est alors synonyme de normalisation imposée à des règles, des lois, normes jamais mises en débat ni justifiées. Ce sentiment de hors-sujet est parfois si violent qu'il va mettre le sujet hors de lui.

Curiosité stérilisée quand les tentatives de comprendre échouent, quand les difficultés se cumulent, quand se multiplient les sanctions dégradant la confiance en ses possibilités. Ces éléments provoquent chez l'enfant une forte perte de l'estime de soi.

Famille, école, quartier : se trouver à la croisée de ces milieux est une chance pour l'enfant comme l'exprimait H.WALLON. Cette diversification des espaces permet de varier les expériences et faciliter ainsi le développement. L'individu se saisit des différences entre ces milieux pour se construire, se singulariser. En ce sens, il est primordial que chaque espace garde sa singularité en se donnant des repères communs mais sans que la forme scolaire devienne trop envahissante.

Aujourd'hui, il faut changer les rythmes, non pas pour que les enfants fassent des pauses, mais pour profiter des différents espaces pour multiplier les expériences émotionnelles, redévelopper la curiosité, multiplier les



passions. Pour reconstruire la confiance en soi, il faut aider l'enfant à vivre des expériences gratifiantes : se découvrir capable de bien plus qu'on le croyait. Pour faciliter la socialisation des enfants, il faut retrouver dans tous les espaces des valeurs communes pour reconstruire le sentiment d'appartenance.

Oui, l'école peut mieux faire mais il ne faut pas nier son importance en reconnaissant ses missions essentielles : donner des clés pour comprendre le monde, aider à grandir, exercer à l'esprit critique, initier aux pratiques sociales, former l'Homme et le Citoyen. Il faut bien l'avouer, l'école française est aujourd'hui socialement sélective ; 84% des enfants en difficulté ont des parents au chômage, ouvriers ou employés.

Redonner le plaisir d'apprendre exige de nous que nous réinterrogeons et transformions le regard que nous posons sur les élèves. Il est nécessaire de changer la nature et la conduite des situations d'apprentissage, que l'on redonne toutes leurs valeurs aux savoirs.

L'école doit restituer aux savoirs leurs portées émancipatrices, permettre aux élèves de se les approprier pour en faire quelque chose, faire comprendre aux élèves que l'enjeu des savoirs ne réside pas seulement dans la réussite scolaire. Pour cela, il faut faire vivre aux enfants des situations défis et non des situations trop faciles, travailler à des supports d'apprentissage ayant une certaine épaisseur culturelle. Le savoir contrairement à l'information ne peut être réduit à sa forme faite, car il résulte d'un problème et d'un long cheminement qu'il faut faire découvrir aux élèves pour les aider à inventer les leurs. Faire n'est pas apprendre ; il faut exercer les élèves à la formalisation, à la théorisation. L'élève doit réussir à faire la synthèse de ce qu'il faut retenir au delà de l'exercice, de la situation vécue.

Résumé de l'intervention d'Eric FAVEY, Secrétaire Général Adjoint de la Ligue de l'enseignement

S'interroger aujourd'hui sur le plaisir demande de se questionner sur cette obsession d'apprendre. S'interroger sur les activités complémentaires et leurs apports pour ce plaisir d'apprendre, c'est peut être se demander si ce n'est pas l'école qui est devenue une activité complémentaire et alors, se poser la question de l'éducation partagée.

Aujourd'hui, il y a donc une obsession d'apprendre et souffrir pour apprendre serait presque devenue la norme. Pour apprendre, il faudrait souffrir, comme si apprendre par plaisir était suspect. Nous sommes à un moment de l'histoire de la civilisation où nous sommes invités à multiplier les situations d'apprendre, de s'informer.

Il faut rappeler une évidence : nous ne pouvons obliger personne à apprendre mais comme apprendre est indispensable, nos sociétés doivent s'interroger sur comment nous nous organisons pour apprendre. L'école est la réponse de notre pays à l'obligation d'instruction que nous nous donnons.

En un siècle, nous sommes passés de cette obligation nationale, à quelque chose qui nous oblige tous en permanence. Depuis 30 ans, les collectivités sont passées d'un rôle de pourvoyeurs de locaux, à un rôle d'acteur qui réfléchit aujourd'hui à la nature de son projet éducatif, aux meilleures conditions et activités pour être complémentaires aux apprentissages.

Entre les deux, ce sont constituées les activités complémentaires dans un formidable mouvement volontaire. Au départ, cette complémentarité était fondée sur l'idée qu'il fallait promouvoir, protéger, prolonger l'école publique. Aujourd'hui, il y a une prise de conscience que nous devons multiplier les situations d'apprentissages, d'éducation favorables au plaisir d'apprendre.

Nous sommes au moment de l'accompagnement et de la coopération entre les acteurs éducatifs, ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas de concurrence ni de conflictualité : concurrence des temps, conflictualité des contenus, désaccord sur les valeurs éducatives mais surtout conflits matériels.

Dans tout cela, et maintenant dans le cadre des projets éducatifs de territoire, nous demandons à l'école de remettre en cause son

fonctionnement. Mais le fait-on avec les grandes institutions culturelles de notre territoire ? Non, pourtant les musées, les théâtres... sont toujours réservés aux mêmes enfants, ce qui renforce les inégalités scolaires.

Quel est l'intérêt des activités complémentaires pour redonner le plaisir d'apprendre ? D'abord, parce que quand l'école éprouve des difficultés, nous devons nous liguier pour la faire mieux fonctionner. Pourquoi est-il si important de considérer que l'école et les autres activités doivent se combiner pour que l'ensemble des activités d'apprendre de l'enfant soit plus serein ? Pour répondre à cette question, il est intéressant de regarder ce qu'a fait de sa vie un enfant qui rentre au collège.

Un enfant de 12 ans a passé 4 années à dormir, ce qui est beaucoup moins qu'avant. Il a passé 4 autres années avec sa famille. Ce qu'il fait pendant ces 4 ans a changé ce dernier siècle. On prend moins de temps pour manger et plus pour se transporter, pour changer d'univers, ce qui prend du temps mais multiplie les situations d'apprentissage. Ensuite, il passe 1 an devant la télévision et une autre année devant les autres écrans, souvent réservés aux jeux ou à la prescription scolaire. Enfin, il passe 1 an à l'école et encore une autre année dans activités organisées, complémentaires : club de foot, CLAE, maison de quartier...

Qu'apprenons nous de cette vision ? D'abord que l'école a une place relative en terme de temps, de contenu, de séduction. L'univers numérique est bien meilleur, comment nous organisons-nous pour que l'école séduise ? L'éducation populaire n'a pas de leviers sur ce monde numérique. Alors quelles sont les alliances possibles ? Elles sont entre les instances éducatives. Il faut avoir un projet commun, une même ambition pour les enfants et les jeunes. Il faut jouer sur les moments où les enfants sont collectivement rassemblés, soit par l'obligation scolaire, soit par le choix des familles quand elles les envoient fréquenter des lieux de loisirs.

Ce chemin est en route mais quelques chantiers restent à mener. Par la recherche-action, il nous faut dépasser le terme de complémentarité, comprendre ce qui est en jeu en terme d'apprentissages dans ces situations complémentaires, ce qui sert l'éducation, le plaisir d'apprendre. Il nous faut également trouver la reconnaissance mutuelle entre les acteurs éducatifs ; celle-ci passe nécessairement par la formation commune. Et en la matière, il faut bien l'avouer, nous avons pour l'instant échoué sur les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Enfin sommes-nous vraiment capables de nous mettre d'accord sur un projet commun, des valeurs partagées, au delà du tryptique républicain ? Se mettre d'accord sur des valeurs que l'on traduit en actes pédagogiques, dans des démarches pour redonner le plaisir d'apprendre ? Profitons de la réécriture du socle commun de compétences et de connaissances pour se demander si ce socle-là ne peut pas constituer un référentiel commun.

Il faut que ce socle soit intelligible par tous, que chacun puisse s'en saisir pour être un véritable outil d'éducation partagée. Il faut que dans ce pays, tous ceux qui le veulent, puissent créer, donner du plaisir d'apprendre. Il faut que nous puissions dire à tous les enfants d'un même territoire qu'ils sont les bienvenus au monde, tous sans en oublier aucun ! Nous n'avons pas le droit de laisser croire à un seul enfant d'un territoire qu'il n'a pas d'avenir.

● NOS PARTENAIRES



Extrait de « Le point sur...les rythmes éducatifs » Réalisé par la Caisse Nationale d'Actions Familiales (CNAF)

→ Quelques éléments de contexte

La réforme engagée par le gouvernement dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République entraîne une nouvelle organisation du temps scolaire de l'enfant telle que précisée dans le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

La réussite des enfants à l'école dépend largement des conditions dans lesquelles se déroulent leurs apprentissages. C'est pourquoi la réforme a pour objectif d'assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant en permettant une meilleure continuité entre temps scolaire et périscolaire et en favorisant la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel, artistique, scientifique ou citoyen.

La nouvelle organisation prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées libérant ainsi trois heures, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et créant ces jours là de nouvelles plages horaires dévolues aux activités périscolaires.

Cette réorganisation impacte fortement la vie des enfants, mais également celle de leurs parents, en modifiant le rythme et les contenus éducatifs de la semaine. La branche Famille accompagne la mise en œuvre de la réforme en soutenant les accueils de loisirs périscolaires déclarés offrant aux familles des services de qualité.

Depuis septembre 2013, ce sont près de 4 000 communes qui appliquent la semaine de 9 demi-journées au bénéfice de près de 1 300 000 enfants. A la rentrée scolaire 2014, toutes les communes appliqueront une nouvelle organisation.



Deux finalités

Le soutien de la branche Famille aux temps libres et aux loisirs des enfants poursuit deux finalités :

- contribuer à l'épanouissement des enfants par le développement quantitatif et qualitatif de solutions d'accueil ;
- répondre aux besoins diversifiés des familles par une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Pour développer ces orientations, la branche Famille s'appuie sur les accueils de loisirs déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse. Le fonctionnement de ces accueils est régi par le Code de l'action sociale et des familles (Casf). Ils garantissent la mise en œuvre d'un projet éducatif avec des normes d'encadrement et de qualification. Ils interviennent sur l'ensemble des temps libres des enfants et des jeunes, qu'ils soient périscolaires ou extrascolaires.

Dans le cadre de sa Convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, la branche Famille participera activement à la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs par :

- sa contribution financière au fonds d'amorçage piloté par l'Etat à hauteur de 62 millions d'euros en 2014 ;
- la création d'une aide spécifique pour les trois nouvelles heures de temps d'activités périscolaires qui mobilisera une enveloppe supplémentaire de plus de 850 millions d'euros entre 2013 et 2017.

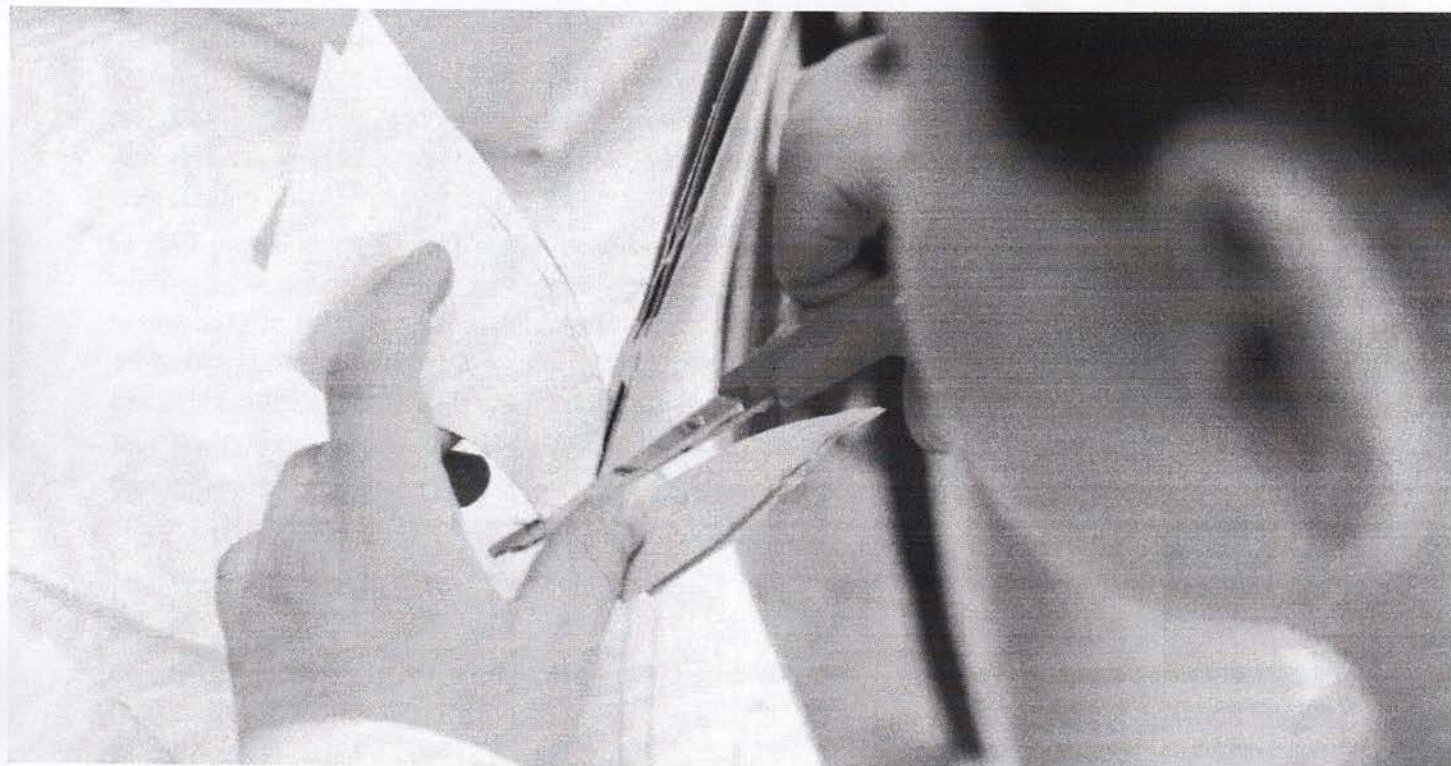
Parallèlement, les Caf poursuivent leur soutien aux accueils de loisirs déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse* au moyen de la prestation de service aux accueils de loisirs, de jeunes, de scoutisme, sans hébergement (Ps Alsh) et du contrat « enfance et jeunesse » (Cej).

* Direction départementale de la cohésion sociale (Ddcs) ou direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (Ddcsp).

Le guide pratique pour des activités périscolaires de qualité

Élaboré conjointement par le ministère des sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative et la Caisse nationale des Allocations familiales, en lien avec le ministère délégué chargé de la Famille et avec l'appui du ministère de l'Éducation nationale, ce guide apporte des réponses techniques et juridiques aux questions soulevées par la mise en place de cette réforme. **Il est téléchargeable sur le site jeunes.gouv.fr/ministere/actions-interministerielles/vacances-et-loisirs-collectifs/reforme-des-rythmes-educatifs/article/guide-pratique-pour-des-activite.**

VOUS ALLEZ METTRE EN PLACE **DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES** DANS LE CADRE DE **LA RÉFORME DES RYTHMES ÉDUCATIFS**, L'ÉTAT ET LES CAF VOUS ACCOMPAGNENT



La réforme des rythmes éducatifs : des enjeux majeurs

La réforme des rythmes éducatifs concernera à la rentrée 2014 tous les enfants scolarisés sur le territoire de la République. Il s'agit d'une réforme majeure du système éducatif qui doit également faciliter l'accès de tous les jeunes aux activités sportives, culturelles ou artistiques.

Les temps périscolaires, qui désignent tous les moments de la journée qui précèdent ou suivent les temps de classe, constituent avant tout un espace éducatif qui contribue à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants. Leur organisation repose sur la mobilisation d'un ensemble d'acteurs éducatifs, dont font notamment partie les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, les acteurs du sport, de la culture...

Les activités périscolaires peuvent désormais s'inscrire dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). Celui-ci permet, sur un territoire préalablement déterminé, d'organiser au bénéfice du plus grand nombre des activités éducatives de qualité favorisant la mixité sociale et de genre et ainsi le vivre ensemble.

Vous trouverez dans ce document des informations qui vous permettront de construire un projet de qualité en faveur des jeunes.



Septembre 2013

Le projet éducatif territorial (PEDT)

Un projet collectif qui se met en place dès 2013

L'initiative de la mise en place d'un PEDT relève de la collectivité territoriale (maire ou président de l'établissement public de coopération intercommunale - EPCI).

L'objectif du projet éducatif territorial (PEDT) est de mobiliser, en complémentarité avec le service public de l'éducation, toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Le PEDT permet de mettre en place un partenariat entre les collectivités territoriales, les acteurs éducatifs (parents, enseignants et animateurs) et les services de l'État, afin d'organiser ou de conforter des activités correspondant à des besoins identifiés. Il a pour but de favoriser les échanges entre les acteurs, tout en respectant les domaines de compétences de chacun d'entre eux.

Tous les enfants doivent pouvoir participer aux activités périscolaires proposées dans le cadre du PEDT, sans caractère obligatoire. Les parents doivent disposer de toutes les informations nécessaires pour décider ou non d'inscrire leurs enfants à ces activités.



Les acteurs du PEDT

Ce projet est un outil de collaboration locale qui doit rassembler l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation :

- la collectivité,
- les rectorats, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale et les écoles,
- les directions régionales de la jeunesse et des sports, de la cohésion sociale et les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des publics,
- les autres services de l'État concernés (Culture, Ville, Famille...),
- les caisses d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole,
- les associations de jeunesse, notamment d'éducation populaire et sportives, ainsi que les associations de parents.

Les enfants, pourront, de manière adaptée, être associés à la construction de ce projet.

Les conseils d'école doivent être consultés sur l'organisation des activités périscolaires et seront associés à la réflexion sur l'élaboration des PEDT.

Ce projet s'articule le cas échéant avec les autres dispositifs éducatifs comme les projets et contrats éducatifs locaux, les contrats enfance/jeunesse, les contrats locaux d'éducation artistique, les contrats de ville...



Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer, suivre la mise en œuvre et évaluer le PEDT.

La désignation d'un coordonnateur du PEDT apparaît incontournable dans cette perspective.

Le PEDT prend la forme d'une convention conclue entre la collectivité, le préfet, le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie et, le cas échéant, les autres partenaires signataires.

Les activités périscolaires proposées

Les activités proposées doivent permettre de répondre aux besoins identifiés des enfants au regard des priorités partagées des différents partenaires.

Elles ont pour finalité de favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité et ses aptitudes intellectuelles et physiques, ainsi que son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles ne doivent pas se limiter au domaine cognitif par des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'ensemble des domaines liés au développement de l'enfant pour lui permettre de grandir

harmonieusement dans son environnement. Elles sont complémentaires entre elles et avec le projet d'école. Elles respectent les rythmes de vie des enfants et se déroulent dans des conditions garantissant leur sécurité physique, morale et affective. Elles facilitent leur socialisation tout en leur permettant de se construire en tant que citoyens.

Les activités proposées s'appuient sur les principales ressources du territoire concerné, notamment associatives.



Les intervenants

Pour faciliter la mise en place des nouveaux rythmes, une expérimentation d'une durée de trois ans est mise en place permettant d'adapter les taux d'encadrement applicables aux accueils de loisirs périscolaires, lorsque ceux-ci s'inscrivent dans un projet éducatif territorial. Les taux d'encadrement des accueils pourront être fixés à 1 animateur pour au plus 14 mineurs âgés de moins de six ans (au lieu de 1 pour 10) et 1 animateur pour au plus 18 mineurs âgés de six ans ou plus (au lieu de 1 pour 14).

Quel que soit le mode d'accueil choisi, les collectivités peuvent faire appel à une large diversité d'intervenants devant posséder, dans tous les cas, les qualifications requises.

En interne, elles pourront, en veillant au respect des dispositions statutaires et des cadres d'emploi, solliciter des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), des opérateurs et éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, des animateurs ou adjoints territoriaux et des personnels de droit privé.



Le recrutement des emplois d'avenir permet de s'inscrire dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, tout en disposant d'un nombre d'animateurs plus important.

En externe, elles peuvent recourir à des personnels qualifiés, en établissant des conventions de partenariat avec les associations, principalement celles de jeunesse et d'éducation populaire (par ex. celles organisant les accueils collectifs de mineurs, les MJC, les centres sociaux...), les clubs sportifs, les associations culturelles (écoles de musique, ateliers théâtres...), de l'éducation à l'environnement. Les groupements d'employeurs (GE) peuvent également être sollicités.

Les collectivités pourront aussi faire appel à des enseignants volontaires pour assurer l'animation d'activités sur le temps périscolaire.

Enfin des bénévoles (membres d'associations, parents, etc.) pourront également apporter leur concours dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'État et la CNAF vous accompagnent

Les services de l'État

Un groupe d'appui départemental est mis en place par le préfet de département (DDCS/PP ou DJSCS en outre-mer) et la direction des services départementaux de l'éducation nationale, avec le concours éventuel d'autres services de l'État, des caisses d'allocations familiales et de la mutualité sociale agricole, et du conseil général notamment.

Son rôle sera d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans l'élaboration du PEDT : diagnostic local, recherche de cohérence des dispositifs existants, dynamique partenariale, mobilisation des aides.



Les soutiens financiers

Différentes aides soutiennent la mise en place de cette réforme, les principales sont :

Le fonds d'amorçage

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il contribue au développement d'une offre d'activités périscolaires de qualité, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (dès la rentrée 2013, et sous certaines conditions à la rentrée 2014).

La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et les Caisses d'allocations familiales (CAF)

La CNAF et les CAF participent financièrement à la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs. La branche Famille continuera à accompagner les collectivités territoriales qui le souhaitent dans la conception et l'organisation de leurs activités périscolaires, notamment à travers les PEDT.

La Mutualité sociale agricole (MSA)

Depuis 2003, la MSA s'est engagée sur un volet essentiel de la politique familiale, celui de la solvabilisation des familles pour l'accès aux structures d'accueil et aux équipements d'accueil périscolaire.

PENSEZ AUX EMPLOIS D'AVENIR

Les emplois d'avenir permettent, notamment aux collectivités, d'embaucher un jeune motivé et de lui donner les moyens de se former. Dans les secteurs du sport et de l'animation et dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, ces emplois sont parfaitement adaptés. Ce dispositif des emplois d'avenir permet de bénéficier d'une aide de l'État pour 3 ans à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC.

Demandez conseil à votre direction régionale ou départementale chargée de la Jeunesse et des Sports ou prenez contact avec votre agence Pôle emploi ou la mission locale la plus proche.



Pour en savoir plus et vous aider à la mise en œuvre concrète de votre PEDT, un guide complet, téléchargeable sur www.jeunes.gouv.fr présente le dispositif, la réglementation et apporte des réponses à vos questions les plus fréquentes.